



ACCUEIL DE LOISIRS



Inscriptions

Vacances	Périodes	Durée	Date limite d'inscription	Date de permanence et d'inscription
Automne	Du 22.10.18 au 02.11.18	9 jours	5 octobre 2018	Lundi 01/10 de 9h à 12h - Jeudi 4/10 de 9h à 12h Vendredi 5/10 de 13h30 à 17h30
Noël	Du 26.12.18 au 04.01.19	6 jours	7 décembre 2018	Lundi 03/12 de 9h à 12h - Jeudi 06/12 de 9h à 12h Vendredi 07/12 de 13h30 à 17h30
Hiver	Du 11.02.19 au 22.02.19	10 jours	25 janvier 2019	Lundi 21/01 de 9h à 12h - Jeudi 24/01 de 9h à 12h Vendredi 25/01 de 13h30 à 17h30
Printemps	Du 08.04.19 au 19.04.19	10 jours	22 mars 2019	Lundi 18/03 de 9h à 12h - Jeudi 21/03 de 9h à 12h Vendredi 22/03 de 13h30 à 17h30
Été - Juillet	Du 08.07.19 au 26.07.19	15 jours	7 juin 2019	Lundi 20/05 - 27/05 - 03/06 de 9h à 12h
Été - Août	Du 29.07.19 au 23.08.19	19 jours	7 juin 2019	Jeudi 23/05 - 06/06 de 9h à 12h Vendredi 24/05 - 07/06 de 13h30 à 17h30

Les inscriptions se font uniquement en mairie aux jours et aux heures de permanences



Contacts :

Mairie : ☎ 03 21 45 13 63

Accueil de Loisirs : ☎ 03 21 45 17 02

Email : alshsouchez@gmail.com



Tarifs et règlements

	QF CAF < 617		Non imposable		Imposable	
	Souchez	Ext	Souchez	Ext	Souchez	Ext
Journée sans repas	1 €	6 €	4.5 €	9.50 €	5 €	9.50 €
Journée avec repas	5 €	11 €	8.50 €	14.50 €	9 €	14,50 €
Garderie (7h30-9h00 / 17h00- 18h30)	1,30 €	2,60€	1,30 €	2,60€	1,30 €	2,60 €

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil municipal.

En cas de refus de présentation de l'avis de non-imposition, le tarif plein sera appliqué.

Les pièces à fournir :

- ▶ Le dossier d'inscription dûment rempli (***la partie certificat médical d'aptitude est à faire remplir par votre médecin traitant si votre enfant présente un problème de santé (handicap, immobilisation d'un membre, allergie, ...) nécessitant une prise en charge particulière.***

Valable du 01/07/18 au 01/07/19 et renouvelable chaque année

- ▶ La copie du carnet de vaccination (vaccins à jour).
- ▶ L'avis de non-imposition (N-1) pour les habitants de Souchez
- ▶ Le règlement s'effectue en liquide ou par chèque (à l'ordre du Trésor Public).
- ▶ Notification Temps Libre (Bons C.A.F).

Ces documents sont OBLIGATOIRES : Aucun enfant ne peut être admis à l'Accueil de loisirs sans dossier d'inscription complet et respectant toutes les modalités d'inscription de paiement et de fonctionnement.

Fonctionnement

L'accueil de loisirs est un lieu d'activités initié par la Mairie, déclaré auprès des services de la Jeunesse et des Sports et encadré par une équipe d'animateurs diplômés.

Les enfants sont accueillis de **4 à 14 ans pendant les vacances scolaires.**

Horaires

Accueil : 9h00 à 12h00 - 14h00 à 17h00 du lundi au vendredi sauf samedi, dimanche et jours fériés.

L'équipe pédagogique souhaite que les parents respectent les horaires d'accueil et les dates limites d'inscriptions.

Inscriptions

Les inscriptions sont possibles à la semaine avec ou sans repas. Seules, les absences pour raison de santé et sur présentation d'un certificat médical seront prises en compte.

